

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de bien vouloir étudier la question de l'achat d'un terrain dans le quartier Rosemont pour y établir un parc public et pour y construire un bain public.

37.—Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyée par M. l'échevin TURCOT, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de bien vouloir déposer devant le Conseil les rapports des inspecteurs de tramways depuis le 1er janvier 1912 jusqu'au 15 mars 1912.

38.—Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyée par M. l'échevin SEGUIN, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de bien vouloir soumettre au Conseil un état démontrant les montants dépensés durant les années 1910 et 1911 pour réparations au toit de l'Hôtel de Ville, et aussi

(a) le montant dépensé pour les matériaux;

(b) le montant dépensé pour la main-d'œuvre, ainsi qu'une copie de la liste de paye pour chaque semaine pendant le temps de ces réparations, avec le nom du contre-maitre préposé auxdites réparations.

39.—Sur proposition de M. l'échevin MAYRAND, appuyée par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: Qu'une Commission Spéciale soit nommée pour continuer l'étude des taux exigés par la Compagnie de Téléphone Bell pour le service du téléphone dans la Cité de Montréal, ladite Commission devant être composée comme suit: MM. les échevins Prud'homme, président, Emard, Bastien, Turcot, Larivière, Ward, Macdonald, Blumenthal et le proposeur. Le quorum de cette Commission devant être de cinq membres.

40.—Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que, suivant les dispositions du règlement No 105 et ses amendements, concernant l'Hygiène, et la loi concernant la Santé Publique, conformément aux règles du Bureau d'Hygiène Provincial, le Bureau de Santé de la Cité de Montréal pour l'année courante, soit composée des membres suivants, savoir: Son Honneur le Maire, M. L. A. Lavallée, MM. les échevins Garceau, président, Poissant, M.D., Létourneau, M.D., T. O'Connell, Blumenthal et Turcot, et que le docteur L. Laberge soit et est par les présentes nommé Officier de Santé pour ladite Cité avec les pouvoirs conférés à cet officier par les lois et règlements ci-dessus cités.

AVIS DE MOTIONS.

41.—De M. l'échevin Tétreau "re" qualification foncière pour les charges de maire et d'échevin.

42.—De M. l'échevin Martin, à l'effet de dénommer le bain public du quartier Papineau.

43.—De M. l'échevin Clément, à l'effet d'amender le règlement No 370 concernant la Voirie.

44.—De M. l'échevin Monahan, à l'effet d'abroger certaine résolution concernant la M. S. R.

45.—De M. l'échevin Ménard, à l'effet de prier le gouvernement provincial d'augmenter le nombre des représentants de la Ville dans le Bureau de direction de l'Ecole Technique.

46.—M. l'échevin Emard soulève une question de privilège relativement à une clause qui a été insérée dans le Bill de la Cité, portant à \$40,000 la subvention annuelle payée à l'Ecole Technique de Montréal, et il attire l'attention du Conseil sur certaines déclarations attribuées au Premier Ministre de Québec, et reproduites dans les journaux, à l'effet que c'était à la demande des représentants de la Ville que cette subvention avait été augmentée, et que la délégation civique n'était pas opposée à cette augmentation. M. l'échevin Emard déclare que, pour sa part, il a protesté contre cette mesure.

47.—M. l'échevin Ménard soulève une question de privilège et attire l'attention du Conseil sur un article publié dans le "Herald," le "Witness" et le "Star" de Montréal, "re" Bill de Montréal, et il fait la déclaration suivante:

1. Qu'il ne faisait pas partie de la délégation des échevins qui a quitté Montréal pour Québec le 21 mars dernier.

2. Qu'à sa connaissance, aucune clique n'a, à Québec, combattu le Bureau de Contrôle.

3. Qu'il ne fait et n'entend faire partie d'aucune clique à l'Hôtel de Ville.

Resolved: That the Board of Commissioners be respectfully requested to consider the question of purchasing a piece of land in Rosemont ward for the establishment of a public park and for the erection of a public bath.

37.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be respectfully requested to lay before the Council the reports of the street railway inspectors from the 1st of January 1912 to the 15th of March 1912.

38.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. SEGUIN, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be respectfully requested to submit to the Council a statement showing the amounts expended during the years 1910 and 1911 for repairs to the roof of the City Hall, and also (a) the amount expended for material, (b) the amount expended for labor, as well as a copy of the pay-list for each week during the time the repairs were made, with the name of the foreman who was in charge of said repairs.

39.—On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That a Special Committee be appointed to continue the study of the question of the rates charged by the Bell Telephone Co., for telephone service in the City of Montreal, said Committee to be composed as follows: Ald. Prud'homme, chairman, Emard, Bastien, Turcot, Larivière, Ward, Macdonald, Blumenthal and the mover.

The quorum of said Committee to be five members.

40.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That, in accordance with the provisions of by-law No. 105 and its amendments, concerning Health, and the Act respecting Public Health, 51-52 Victoria, chap. 47, Québec, and in conformity with the regulations of the Provincial Board of Health, the Board of Health for the City of Montreal, for the current year, be composed of the following members, viz: His Worship the Mayor, Mr. L. A. Lavallée, Ald. Garceau, chairman, Poissant, M.D., Létourneau, M.D., T. O'Connell, Blumenthal and Turcot, and that Dr. L. Laberge be and is hereby appointed Health Officer for the said City with the powers vested in that officer by the above cited Acts and by-laws.

NOTICES OF MOTIONS.

41.—By Ald. Tétreau "re" property qualification for Mayor and Aldermen.

42.—By Ald. Martin, to name public bath in Papineau ward.

43.—By Ald. Clément, to amend by-law No. 270 concerning roads.

44.—By Ald. Monahan, to repeal a certain resolution "re" M. S. R.

45.—By Ald. Emard, to request the Provincial Government to increase City's representation on Technical School Board.

46.—Ald. Emard rose to a question of privilege in connection with a clause inserted in the City's Bill, increasing to \$40,000 the annual grant to the Montreal Technical School, and he drew the attention of the Council to certain statements attributed to the Prime Minister of Quebec and reproduced in the newspapers, to the effect that it was at the request of the City's representatives that the grant in question was increased, and that the Civic delegation was satisfied with said increase. Ald. Emard stated that, for his part, he protested against the introduction of this measure.

47.—Ald. Ménard rose to a question of privilege and drew the attention of the Council to a certain article published in certain newspapers, viz: the "Herald", the "Witness" and the "Star", in connection with the Bill of Montreal, and made the following declaration:—

1. That he did not form part of the delegation of Aldermen who left Montreal for Quebec, on the 21st of March last;

2. That, to his knowledge, no "clique" had fought the Board of Control at Quebec;

3. That he did not form part and did not intend to form part of any "clique" at the City Hall;